

COMMUNE DE SAINT JULIEN DES LANDES
Département de la VENDEE
Conseil Municipal du 14 novembre 2024
Procès-Verbal

Nombre de conseillers :
en exercice : 16

Date des convocations :
8 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze novembre, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis en Mairie sur les convocations qui leur ont été adressées par le maire, conformément aux articles L.5217-10-4 et L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Sont présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, PATRON Gary, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

Absents excusés : GILMAN Thierry

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE (article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) créé par la loi 96-142 1996-02-21 jorf 24 février 1996) : Chantal GUERINEAU, Adjointe a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 24 OCTOBRE 2024

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR :

Finances – Marchés Publics – Subvention

- Avenant n°1 – lot n°1 : marché d'aménagement du centre-bourg
- DM n°4 du budget principal
- Assistance technique à la mise en œuvre – mission avis sur l'élaboration et le suivi d'opération pour la salle « Ernest Renaud » : convention n°P.GO.236.24.001 avec le SyDEV
- Aménagement de liaisons douces : demande de subvention auprès du Conseil Départemental
- Aménagement espaces publics rue de l'Industrie : demande de subvention auprès du Conseil Départemental

Ressources Humaines

- Contrat groupe d'assurance statutaire : habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vendée
- Convention de mise à disposition d'un agent communal entre la commune de St Julien des Landes et la communauté de communes du Pays des Achards
- Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de Mme Lucie MORNET, agent communal de la commune de Martinet

Aménagement du territoire

- Echange de parcelles entre la commune de St Julien des Landes et Mme Sophie ARTAUD (annule et remplace les délibérations n°D2024_04_25_08 et D2024_03_27_18)

Affaires générales

- Rapport annuel de l' élu mandataire au sein de la SAPL Agence de services aux collectivités locales de Vendée – exercice 2023

Questions diverses

DECISIONS

Par délibération du 4 juin 2020 et modifié par délibération du 2 juillet 2020 et conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal a donné délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

M le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal.

1°) toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, **dans la limite de 5 000.00€ HT** ;

Tiers	Objet	Mt_HT	Mt_TTC	Date
SUPER U	Cérémonie et fourniture - animation médiathèque	18,23	18,23	28/10/2024
LA POSTE	Fournitures administratives - feuilles état civil	43,77	52,52	29/10/2024

11° Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code

Date	N° enregistrement	N° Voirie	Rue	Superficie (en m²)	Type
Renonciation à la préemption					
28/10/2024	IA 08523624A0021	12 ter	rue du Bocage	643	terrain à bâtir

DELIBERATIONS

Réf. 01 : AVENANT N°1 – LOT 1 : MARCHÉ D'AMENAGEMENT DU CENTRE-BOURG

Par délibération n°D2024_06_18_01, le marché d'aménagement du centre-bourg lot n°1 a été attribuée au groupement SEDEP/CTCV, pour les travaux de voirie-réseaux.

Le présent avenant a pour objet la validation de la modification des travaux concernant l'ajout de réseau pour la vidéosurveillance (fourreaux) et des modifications de structure de voirie au niveau de la rue du Moulin (RD) :

- Suppression d'une surface de piste cyclable suite à la réduction de la largeur à 2.5m au lieu de 3m.
- Création supplémentaire de structure sous la RD au niveau de l'ancien parking de l'école privé.
- Fourniture et Mise en place de fourreaux et de chambres de tirage pour le système de vidéosurveillance.
- Fourniture et pose d'un tampon dans le béton désactivé devant la salle Ernest RENAUD.

M. le Maire présente l'avenant n°1 d'un montant de +26 097.20€ HT soit une augmentation de marché initial de +3.47%.

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** l'avenant n°1 de l'entreprise SEDEP pour un montant de 26 097.20€ HT et **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Réf. 02 : DECISION MODIFICATIVE N°4 DU BUDGET PRINCIPAL

M. le Maire rappelle que le budget primitif du budget communal pour l'exercice 2024 a été validé par délibération en date du 27 mars 2024 et modifié par DMs.

Afin de régulariser plusieurs écritures et d'ajuster les crédits nécessaires, M. le Maire présente la décision modificative n°4.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6411 : Personnel titulaire	0,00 €	13 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6413 : Personnel non titulaire	0,00 €	8 700,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6450 : Charges de sécurité sociale et de prévoyance	0,00 €	6 300,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6470 : Autres charges sociales	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-7392221 : Fonds de péréquation des ressources communales et intercom.	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7032 : Droits de stationnement et de location sur la voie publique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €
R-70846 : Mise à dispo personnel facturé au GFP de rattachement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 000,00 €
R-70878 : Remboursement de frais par des tiers	0,00 €	0,00 €	139 980,00 €	0,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	139 980,00 €	13 000,00 €
R-73212 : Dotation de solidarité communautaire	0,00 €	0,00 €	0,00 €	139 980,00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	139 980,00 €
R-73111 : Impôts directs locaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	17 500,00 €
TOTAL R 731 : Fiscalité locale	0,00 €	0,00 €	0,00 €	17 500,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	30 500,00 €	139 980,00 €	170 480,00 €
INVESTISSEMENT				
R-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	204 145,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	204 145,00 €
D-231-12 : AMENAGEMENT CENTRE BOURG-RESISTUB	211 855,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	211 855,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-27638 : Créances sur autres établissements publics	0,00 €	416 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 27 : Autres immobilisations financières	0,00 €	416 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	211 855,00 €	416 000,00 €	0,00 €	204 145,00 €
Total Général		234 645,00 €		234 645,00 €

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **ADOpte** la Décision Modificative n°4 telle que présentée ci-dessus.

Réf. 03 : TRAVAUX ENERGETIQUES DE LA SALLE ERNEST RENAUD – ASSISTANCE TECHNIQUE A LA MISE EN ŒUVRE – MISSION AVIS SUR L'ELABOREATION ET LE SUIVI D'OPERATION : CONVENTION N°P.GO.236.24.001 AVEC LE SyDEV

Dans le cadre des travaux énergétiques de la salle Ernest Renaud, le SyDEV propose une mission d'assistance technique à la mise en œuvre de la géothermie à la salle Ernest Renaud (assistance à maîtrise d'ouvrage).

M. le Maire présente la convention n°P.GO.236.24.001 pour un montant de 7 500€ TTC avec une prise en charge financière du SyDEV de 80% soit un reste à charge à la collectivité de 1 500€ TTC.

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTe** la convention n°P.GO.236.24.001 pour l'assistance technique à la mise en œuvre – mission avis sur l'élaboration et le suivi d'opération pour la mise en place de la géothermie à la salle Ernest Renaud et **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Réf. 04 : AMENAGEMENT DE LIAISONS DOUCES : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

M. le Maire propose de déposer une demande de subvention pour l'aménagement des liaisons douces dans le cadre du programme Logement et Aménagement – axe mobilité durable du Conseil Départemental.

M. le Maire présente le plan de financement :

DEPENSES		RECETTES	
Désignation	Montant HT	Désignation	Montant
Maillage liaisons douces	366 819.20€	DETR Verte : 20%	73 363.84€
		Fonds Verts 2024 : 25%	91 704.80€
		Conseil Départemental	40 000.00€
		Auto-financement	161 750.56€
TOTAL	366 819.20 €		366 819.20€

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, décide **DE DEPOSER** une demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de leur programme Logement et Aménagement – axe mobilité durable, **APPROUVE** le plan de financement tel que présenté ci-dessus et **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte d'afférent au dossier.

Réf. 05 : AMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC RUE DE L'INDUSTRIE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

M. le Maire propose de déposer une demande de subvention pour l'aménagement de l'espace public sur l'ilot Resistub-aménagement de la rue de l'Industrie dans le cadre du programme Logement et Aménagement – axe aménagement d'espaces publics du Conseil Départemental.

M. le Maire présente le plan de financement :

DEPENSES		RECETTES	
Désignation	Montant HT	Désignation	Montant
Travaux	815 454.90€	Conseil Départemental : programme Logement et Aménagement – 4.90%	40 000.00€
		Conseil Départemental amende de police – 1.32%	10 780.22€
		Agence de l'eau : travaux de renaturation (déconnexion des eaux pluviales) – 21.31%	173 786.40€
		Fonds Vert : renaturation – 4.77%	38 882.76€
		Auto-financement	552 005.52€
TOTAL	815 454.90€		815 454.90€

VOTE Le conseil municipal, à l'unanimité, décide **DE DEPOSER** une demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de leur programme Logement et Aménagement – axe aménagement d'espaces publics, **APPROUVE** le plan de financement tel que présenté ci-dessus et **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte d'afférent au dossier.

Réf. 06 : CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE : HABILITATION AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE VENDEE

La commune de Saint Julien des Landes est actuellement adhérente au contrat d'assurance groupe des risques statutaires du personnel communal (CNP Assurances). Cette assurance permet une prise en charge financière des dépenses liées aux absences des agents pour des raisons de santé.

Le contrat arrive à son terme et cessera ses effets le 31 décembre 2025. Une nouvelle consultation doit donc être lancée afin de souscrire un nouveau contrat.

M. le Maire propose au conseil municipal de donner autorisation au Centre de Gestion de la Vendée pour intégrer la collectivité dans la procédure de consultation en vue de la conclusion d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel étant précisé que la collectivité sera à nouveau consultée, à l'issue de la procédure de consultation, pour se prononcer sur l'adhésion au contrat groupe.

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **DONNE** habilitation au Centre de Gestion de la Vendée agissant pour le compte de la commune de ST Julien des Landes afin de lancer une procédure de consultation en vue de la passation d'un contrat groupe d'assurance statutaire des risques statutaires du personnel et **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Réf. 07 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL ENTRE LA COMMUNE DE SAINT JULIEN DES LANDES ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES ACHARDS

La convention de mise à disposition entre la commune de St Julien des Landes et la Communauté de Communes du Pays des Achards arrive à échéance au 31 décembre 2024 pour Mme Florence NIAI, agent communal.

M. le Maire propose de renouveler cette convention pour une durée de 1 an à hauteur de 37.50% du temps de travail de Mme NIAI. Pour rappel, Mme NIAI effectue des missions de ménage pour le restaurant scolaire.

Pour information, Mme Dolorès PAPINEAU, agent communal, mise à disposition de la CCPA sera mutée directement à la CCPA à compter du 1^{er} janvier 2025. Une convention de mise à disposition sera proposée pour son temps communal.

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la convention de mise à disposition d'un agent communal entre la commune de St Julien des Landes et la communauté de communes du Pays des Achards et **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Réf. 08 : AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MME LUCIE MORNET, AGENT COMMUNAL DE MARTINET

Mme Lucie MORNET, agent communal de Martinet, est mise à disposition de la commune de ST Julien des Landes pour des missions de « communication » à hauteur de 20%.

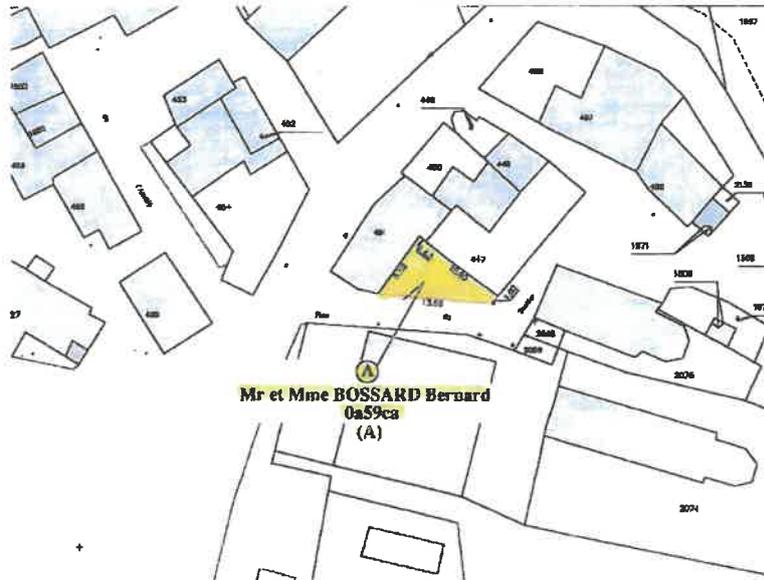
A ce jour, nous constatons que cette mise à disposition est trop importante par rapport à nos besoins.

M. le Maire, en concertation avec la commission COMMUNICATION, propose de modifier ce temps à 10%.

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'un agent de la commune de Martinet et **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Réf. 09 : ECHANGE DE PARCELLES ENTRE LA COMMUNE DE SAINT JULIEN DES LANDES ET MME SOPHIE ARTAUD (annule et remplace les délibérations n°D2024_03_27_18 et D2024_04_25_08)

M. le Maire informe que par délibération du 23 septembre 2010, le conseil municipal avait émis un avis favorable à la demande d'acquisition de terrain à la Baudrière avec M. Bossard.



Une enquête publique pour déclassement du domaine public communal a été réalisée en avril 2011.

La procédure n'ayant pas été finalisée et M. Bossard Bernard souhaitant vendre leur parcelle cadastrée A n°451, M. le Maire propose au conseil municipal de constater le déclassement et de procéder à l'échange avec Mme Sophie ARTAUD (propriétaire actuelle de la parcelle).

De plus, M. le Maire rappelle au conseil municipal que les aménagements de trottoirs rue du Fief ont empiétés sur le domaine privé de Mme Sophie ARTAUD et qu'il convient de régulariser cette situation en achetant une bande de la parcelle AD n°8, AD n°9 et AD n°10.



M. le Maire propose de procéder à l'échange des parcelles à la Baudrière et à la rue du Fief.

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de désaffecter une portion d'une voie communale en lieu-dit « La Baudrière » tel que le plan ci-dessus le propose,
- **DECIDE** de prononcer le déclassement du domaine public pour l'intégrer au domaine privé communal

- **APPROUVE** l'échange entre la commune de St Julien des Landes et la Mme Sophie ARTAUD d'une portion de voie communale au lieudit « La Baudrière » appartenant à la commune de St Julien des Landes et les parcelles AD n°8, AD n°9 et AD n°10 rue du Fief appartenant à Mme Sophie ARTAUD
- **PRECISE** que les frais de notaires sont à la charge de la commune.

Réf. 10 : RAPPORT ANNUEL DE L'ÉLU MANDATAIRE AU SEIN DE LA SAPL AGENCE DE SERVICE AUX COLLECTIVITES LOCALES DE VENDEE – EXERCICE 2023

En application de l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires doivent se prononcer sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'administration, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la société.

S'agissant des collectivités actionnaires non directement représentées au Conseil d'administration, leur représentant au sein de l'assemblée spéciale assure la communication de leur rapport aux mêmes fins aux organes délibérants des collectivités et groupements qui en sont membres.

La production de ce rapport a pour objet de renforcer l'information et le contrôle de Conseil communautaire, et de vérifier que la société agit en cohérence avec les orientations et les actions conduites par la collectivité.

M. le Maire présente le bilan de l'exercice écoulé et les perspectives de la société.

Conformément aux dispositions qui précèdent, M. le Maire propose au conseil municipal de prendre acte du rapport de son représentant au sein de l'assemblée spéciale pour l'exercice 2023 joint en annexe.

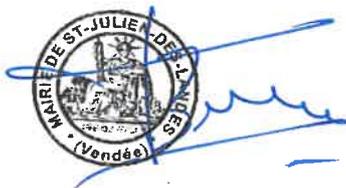
VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **PREND ACTE** du rapport annuel de l'élu mandataire au sein de la SAPL Agence de service aux collectivités locales de Vendée – exercice 2023.

Questions diverses :

- **Future association d'expo de voitures** : suite aux différentes éditions d'expo de voiture et vue l'ampleur que prend la manifestation, il a été décidé qu'une association soit créée à compter du 1^{er} janvier 2025. Afin de pouvoir fonctionner, la nouvelle association sollicite la commune afin qu'une convention de 3 ans soit établie entre la commune et l'association afin d'assurer un montant de fonctionnement. Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal lorsque l'association sera officiellement créée.
- **Démolition de la maison Mornet – aménagement du futur emplacement** : une demande va être faite auprès du cabinet SCALE pour étudier une esquisse.
- **Vœux du Maire à la population** : dimanche 12 janvier 2025 à 10h45

L'ordre du jour étant épuisé, M. BRET Joël clôt la séance à 23h00.

Le Maire, Joël BRET



Le secrétaire, Chantal GUERINEAU

A blue ink signature, which appears to be 'Chantal GUERINEAU'.

